

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

Rapport de l'auditeur indépendant
État de la situation financière
État des résultats
État des flux de trésorerie
État de l'évolution des actifs nets
Notes complémentaires aux états financiers



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Le Patro de Fort-Coulonge/Mansfield
Fort-Coulonge, Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Le Patro de Fort-Coulonge/Mansfield, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Le Patro de Fort-Coulonge/Mansfield au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qui incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

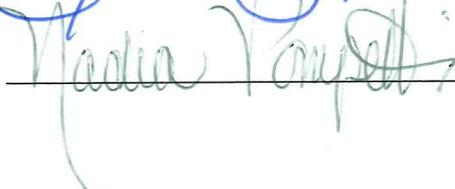
LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
(Incorporé sous les lois de la province du Québec)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	174,410	277,961
Placements à court terme (Note 5)	107,361	104,361
Débiteurs (Note 6)	21,315	33,970
Frais payés d'avance (Note 9)	<u>8,430</u>	<u>7,951</u>
	311,516	424,243
IMMOBILISATIONS (Note 3 & Note 11)	<u>716,725</u>	<u>776,510</u>
	<u>1,028,241</u>	<u>1,200,753</u>
 PASSIF ET ACTIFS NETS		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	19,120	17,491
PASSIF À LONG TERME		
Apports reportés afférents aux produit d'assurance (Note 10 & Note 11)	<u>507,300</u>	<u>548,432</u>
TOTAL DES PASSIF	526,420	565,923
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	653,000	712,785
Non affectés	<u>(151,179)</u>	<u>(77,955)</u>
	<u>501,821</u>	<u>634,830</u>
	<u>1,028,241</u>	<u>1,200,753</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

 Administrateur

 Administrateur

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)
(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers)



CONNELLY & KOSHY
PROFESSIONAL CORPORATION
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Connelly & Koshy PC

Connelly & Koshy, CPA, Corporation Professionnelle

Autorisée à exercer la comptabilité publique par les comptables professionnelle agréés de l'Ontario

Ottawa, Ontario
18 Juin 2025

401-2934 Baseline Road, Ottawa, Ontario K2H 1B2

p: 613.224.0212 f: 613.225.0730 w: ck-ca.com SINCE 1968

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
REVENUS		
Amortissement des apports reportés afférents aux produit d'assurance	41,132	0
Centraide	14,058	13,315
Contributions d'autres organismes régionaux	31,102	40,823
Gain en capital sur cession	0	40,000
Intérêt	7,929	5,875
Le Ministère de l'Éducation	156,737	113,481
MNQ Fête Nationale	2,500	2,700
Programme d'assistance financière	0	28,107
Revenus d'activités	142,845	167,063
Subventions - Autres	390	4,366
Subventions provinciales - CLE	17,731	650
Subventions provinciales - Emplois	14,454	14,266
Subventions provinciales - Table de Développement social	0	3,573
Subventions fédérales -PACE	15,581	33,616
Subvention MRC Pontiac	0	45,839
	<u>444,459</u>	<u>513,674</u>
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	71,980	48,627
Animation	19,044	10,180
Assurances	31,693	27,490
Carburant	5,823	4,866
Costisations, taxes et permis	681	6,113
Dons et publicité	1,482	2,893
Électricité et chauffage	18,253	19,669
Entretien et réparations	19,214	35,803
Formation	2,669	1,710
Fournitures et frais de d'administration	53,455	62,675
Honoraires professionnels	7,298	7,298
Intérêts et frais bancaires	4,126	2,282
Programme - PACE	6,968	3,160
Retour en classe	123	2,821
Salaires et avantages sociaux	330,002	330,671
Transport	366	684
Télécommunications	1,590	1,327
Véhicules	2,701	4,442
TOTAL DES DÉPENSES	<u>577,468</u>	<u>572,711</u>
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(133,009)</u>	<u>(59,037)</u>

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)

(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers)

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(133,009)	(59,037)
Amortissement des immobilisations	<u>71,980</u>	<u>48,627</u>
	<u>(61,029)</u>	<u>(10,410)</u>
VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Variation de débiteurs	12,656	(21,910)
Variation de frais payés d'avance	(479)	(589)
Variation de des créditeurs et charges à payer	1,628	4,647
Variation de subventions reportées	<u>(41,132)</u>	<u>0</u>
	<u>(88,356)</u>	<u>(8,829)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(12,195)	(44,292)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
VARIATION DES LIQUIDITÉS	(100,551)	(53,121)
LIQUIDITÉS, au début	<u>382,322</u>	<u>435,443</u>
LIQUIDITÉS, à la fin	<u><u>281,771</u></u>	<u><u>382,322</u></u>
LIQUIDITÉS:		
Encaisse	174,410	277,961
Placements à court terme	<u>107,361</u>	<u>104,361</u>
	<u><u>281,771</u></u>	<u><u>382,322</u></u>

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)
(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers)

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

	Investis en Immobilisations \$	Non affectés \$	Total 2025 \$	Total 2024 \$
Solde au début de l'exercice	712,785	(77,955)	634,830	693,867
Investissement en immobilisations	12,195	(12,195)	0	0
Amortissement des immobilisations	(71,980)	71,980	0	0
Insuffiance sur les dépenses	<u>0</u>	<u>(133,009)</u>	<u>(133,009)</u>	<u>(59,037)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>653,000</u>	<u>(151,179)</u>	<u>501,821</u>	<u>634,830</u>

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)
(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers)

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

1. CONSTITUTION ET BUT

Le Patro de Fort-Coulonge/Mansfield est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* en 1995, et reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le Patro de Fort-Coulonge/Mansfield sert à promouvoir les loisirs et l'éducation des jeunes dans la région du Pontiac.

2. ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

CONSTATATION DES APPORTS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dons sont comptabilisés dans les revenus de l'exercice.

REVENUS INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux indiqués ci-dessous:

Aires de jeux	10 ans
Batisses	40 ans

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, placements à court terme, et débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et charges.

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

3. IMMOBILISATIONS

	Coût \$	Amortissement Cumulé \$	Net 2025 \$	Net 2024 \$
Aires de jeux	308,478	(261,306)	47,172	65,824
Bâtisse	548,432	(41,133)	507,299	548,432
Terrains	162,254	0	162,254	162,254
	<u>1,019,164</u>	<u>(302,439)</u>	<u>716,725</u>	<u>776,510</u>

4. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2025 \$	2024 \$
Solde, début de l'exercice	0	0
Plus : subventions reportées, reçus pendant l'année	252,553	340,736
Moins : subventions reportées, comptabilisés pendant l'année	<u>(252,553)</u>	<u>(340,736)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>0</u>	<u>0</u>

5. PLACEMENTS À COURT TERME

L'investissement à court terme se compose d'un placement portant un taux d'intérêt de 0,80 % sans échéance, et d'un dépôt à terme acheté cette année portant un taux d'intérêt de 3,00 %, avec une échéance au 18 octobre 2025.

6. DÉBITEURS

	2025 \$	2024 \$
Subventions à recevoir	17,138	28,137
TPS/TVQ à recevoir	4,177	5,833
	<u>21,315</u>	<u>33,970</u>

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

La société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la société aux risques au 31 mars 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La société est exposée à ce risque principalement en regard de débiteurs et dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La société n'est pas exposée à ce risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. La société ne réalise aucun de ses chiffre d'affaires en monnaies étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La société n'est pas exposée au risque de prix autre.

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs	4,620	535
Retenues à la source à payer - fédéral	1,633	1,348
Retenues à la source à payer - provinciales	702	3,556
Salaires et vacances à payer	6,955	7,120
Visa	<u>5,210</u>	<u>4,932</u>
	<u>19,120</u>	<u>17,491</u>

9. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Les frais payés d'avance incluent les assurances payées d'avance.

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX PRODUIT D'ASSURANCE

L'organisme a terminé la reconstruction d'un bâtiment entre avril 2019 et septembre 2022 à la suite d'un sinistre assuré. La reconstruction a été financée par une indemnité d'assurance reçue en 2019. Le coût total de la reconstruction a été capitalisé au poste « bâtiments » conformément aux conventions comptables de l'organisme et aux exigences de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Le montant capitalisé est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 40 ans, ce qui reflète la durée de vie utile estimative du bâtiment reconstruit.

	2025	2024
	\$	\$
Solde, début de l'exercice	548,432	548,432
Amortissement	<u>(41,132)</u>	<u>0</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>507,300</u>	<u>548,432</u>

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)

LE PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

11. CORRECTION D'UNE ERREUR RELATIVE À UNE PÉRIODE ANTÉRIEURE

Au cours de la vérification des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, l'organisme a identifié deux erreurs comptables dans les états financiers des exercices antérieurs.

Premièrement, une erreur a été relevée concernant la comptabilisation d'une subvention à recevoir dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024. Lors de la vérification précédente, et en se fondant sur l'information fournie par la direction, une subvention à recevoir de 19 433 \$ avait été inscrite en date du 31 mars 2024, ce qui avait augmenté les produits de subventions ainsi que l'actif net non affecté du même montant. Toutefois, il a été constaté, lors de la vérification de l'exercice courant, que le montant effectivement reçu à cette date différait légèrement de celui inscrit à l'origine. Cette différence n'avait pas été décelée à l'époque en raison de la dépendance à des informations préliminaires. Par conséquent, les produits de subventions et l'actif net étaient surévalués au 31 mars 2024.

Deuxièmement, une erreur antérieure a été identifiée relativement au traitement comptable des coûts de reconstruction d'un bâtiment survenus entre avril 2019 et septembre 2022, à la suite d'un sinistre assuré. Ces travaux, financés par une indemnité d'assurance reçue en 2019, ont été réalisés principalement à l'aide des ressources internes de l'organisme. Après un réexamen, il a été déterminé qu'une partie importante des coûts associés à cette reconstruction avait été comptabilisée à tort en tant que salaires et frais d'entretien et de réparation au fil des exercices antérieurs, plutôt que d'être capitalisée au coût du bâtiment, conformément aux politiques comptables de l'organisme et aux exigences de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

En conséquence, la valeur comptable nette du bâtiment au 31 mars 2023 était sous-évaluée de 548 432 \$, et l'actif net était surévalué du même montant. Cette erreur a également été corrigée de manière rétrospective.

Conformément à la section 1506 du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, Partie II, les états financiers comparatifs ont été retraités pour refléter ces corrections. Les ajustements ont entraîné une réduction des produits de subventions et de l'actif net au 31 mars 2024, ainsi qu'une augmentation du coût des immobilisations corporelles et une diminution correspondante de l'actif net au 31 mars 2023.

En résumé, les corrections rétrospectives ont entraîné une réduction des produits de subventions et du montant des subventions à recevoir de 19 433\$, ainsi qu'une augmentation du coût des immobilisations corporelles (bâtiment) de 548 432\$. Ces ajustements ont eu pour effet une diminution cumulative de l'actif net non affecté de 567 865\$ au 31 mars 2024, ainsi qu'une réduction correspondante de l'excédent des produits sur les charges des exercices antérieurs. Les états financiers comparatifs ont été retraités en conséquence, conformément aux exigences de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

La direction a mis en œuvre des procédures de vérification et de rapprochement renforcées afin d'assurer une classification appropriée des actifs et une meilleure fiabilité des informations financières à l'avenir.

(Voir le rapport de l'auditeur indépendant)

